

## Droits des femmes dans les pays du « printemps arabe »

Chers collègues, deux ans après l'éclosion du Printemps arabe, la situation des femmes dans les pays en transition est de plus en plus alarmante.

La plupart du temps, les constituants ont fait le choix de ne pas incorporer dans la constitution les traités internationaux des droits humains ; ils ont aussi choisi de faire allusion, voire référence, à la charia. Tout cela fragilise les droits qui peuvent par ailleurs être inscrits dans les textes constitutionnels.

Ainsi, la nouvelle constitution égyptienne affirme dans son article 2 les principes de la Charia et elle conditionne tous les droits à « *l'obligation de ne pas porter atteinte à l'éthique, la morale et l'ordre public* ». Mais surtout l'Etat est chargé de « *garantir un équilibre entre les obligations des femmes envers leur famille et leur travail public* ». Comme le souligne fort justement le rapport 2013 de Human Rights Watch, c'est « *une possible invitation à de futures restrictions aux libertés des femmes* » !

En matière de droits des femmes, la Tunisie a toujours été à l'avant-garde du monde musulman. A l'approche du vote de la nouvelle constitution, on peut se poser des questions. Certes Ehnahda a renoncé à définir la femme comme le complément de l'homme, mais le projet de constitution n'en fait pas pour autant l'égal de l'homme ! Les mots ont un sens et la bataille sur les mots n'est pas un exercice sémantique ! C'est un combat politique avec pour enjeu la garantie des droits ou l'effacement des droits.

Sur le terrain, la dégradation des droits des femmes est déjà visible. Les violences sexuelles se sont multipliées, y compris contre les petites filles ; ces violences impliquent parfois ceux qui sont censés protéger les citoyens ! La liberté vestimentaire est remise en question et le harcèlement, comme les provocations, à l'égard des jeunes femmes qui ne se soumettent pas au « nouveau code » sont quotidiennes dans les universités.

Ces derniers mois, des femmes artistes, journalistes, avocates, ont été victimes de pressions et parfois d'arrestation et de condamnations à des peines démesurées. Cela n'est pas admissible ! Les actions accomplies par la jeune Amina, en Tunisie, s'éloignent peut-être de ce que font habituellement les féministes et les ONG, mais cela ne peut pas justifier la violence de la répression qui nous a été donnée à voir.

Je n'accepte pas qu'une moitié de l'humanité puisse être considérée comme inférieure à l'autre. Alors, affirmons le avec force : les gouvernements islamistes de la région seront jugés en grande partie au sort qu'ils feront aux droits des femmes.

Comment ne pas penser à la Syrie où des témoignages de viols utilisés comme arme de guerre se multiplient ! Pourtant là encore, les femmes sont partie à la révolution et jouent un rôle essentiel pour acheminer l'aide humanitaire essentielle à ce peuple martyr !

Et sur la place Takcim, ces dernières semaines, les jeunes et les femmes qui manifestaient voulaient aussi protester contre une radicalisation du pouvoir qui menace leurs droits individuels. La Turquie moderne a su lier islam et modernité, en donnant des droits et une vraie place aux femmes. M.

Erdogan doit entendre ces appels à la tolérance et à la liberté. Il en va de la crédibilité de la Turquie comme pays démocratique.

Chers collègues, un message posté sur le réseau Facebook créé par des femmes participant au Printemps arabe m'a profondément touchée : une jeune femme yéménite, dont la bouche était couverte de sparadrap, brandissait une pancarte où était écrit « *Je suis avec le soulèvement des femmes dans le monde arabe, pour que mes droits ne soient plus jamais tus.* »

Il est de notre devoir de soutenir leurs combats pour que le « printemps arabe » ne devienne pas l'hiver des femmes !